RECIT

FIDELE ET EXACT

DE CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE M (LE DUC DE) CASTRIES ET M. (LE COMTE) CHARLES DE LAMETH.

De l'Imprimerie du POSTILLON Rue Basse-du-Rempart-de-la-Madeleine No 22, ci devant Rue d'Argenteuil N° 87.

1790



RÉCIT

FIDÉLE ET TRÈS-EXACT

DE CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE M. (LE DUC DE) CASTRIES ET M. (LE COMTE) CHARLES DE LAMETH.

PERSONNE n'ayant encore cherché à détruire les calomnies répandues contre M. (le duc) de Castries , l'estime que sa conduite nous a inspiré dans tous les temps , ainsi que dans cette circonstance , et la justice, nous font un devoir de rompre le silence; nous sommes d'ailleurs trop attachés à nos compatriotes, pour ne pas leur rendre l'hommage de la vérité que nous leur devons.

Le (marquis) de Saint-Simon a porté à M. (le comte) Charles de Lameth , le présent écrit, ainsi qu'à M. (le vicomte) de Beauharnois , ami de ce dernier : ces mes-

sieurs n'ont pas crû devoir le signer. Nous n'entrons dans ce détail que pour faire voir à nos compatriotes, que nous avons rempli vis-à-vis de M. (le comte) Charles de Lameth, tout ce que la délicatesse française exigeait de nous.

L'évènement abominable qui s'est passé à l'hôtel de Castries, le 13 de ce mois, ayant été produit par les calomnies les plus injurieuses et les plus révoltantes contre M. de Castries; et des circonstances nous ayant mis à même de voir jusqu'au moindre mouvement du combat de M. de Castries et de M. de Lameth; nous nous empressons de dire au public, et de lui certifier, sur l'honneur qui a été et qui est encore si cher aux Français, qu'il s'est passé avec toute la loyauté possible. Il n'y a pas de doute à avoir sur le desir qu'a témoigné M. de Castries, de terminer cette querelle au pistolet. M. de Lameth ayant insisté pour qu'elle fût vuidée à l'épée M. de Castries, par un élan d'honnêteté et de confiance, y a consenti; il a même été obligé de se servir d'une épée qu'il a empruntée sur le lieu. Ce qui doit achever d'intéresser tous les honnêtes gens à

M. (le duc) de Castries, est le motif de la querelle, qui n'avait pour objet que des propos personnels, tenus par M. (le comte) de Lameth, et qui n'avaient aucun rapport à la diversité d'opinions sur les affaires publiques : ce dernier, a-t-on dit, le taxait d'avoir suscité et animé contre lui un officier Français, qui a trop d'honneur et de délicatesse pour suivre jamais, dans des circonstances de cette nature, d'autres impulsions que celles de son propre sentiment.

Nous avons cru que nos témoignages suffiraient pour dissiper les nuages qu'ont voulu élever sur cette affaire les mal-intentionnés, qui ne perdent aucune occasion de tromper le peuple, et de le porter aux excès les plus condamnables: d'ailleurs, nous nous en rapportons au témoignage de M. (le comte) de Lameth lui-même.

Paris, ce 15 Novembre 1790.

(le marquis) D'AMBLY ; (le marquis) de SAINT-SIMON.

LETTRE A M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON.

Paris, ce 16 Novembre 1790.

J'ai fait part, Monsieur, à M. Charles Lameth de la proposition que vous m'avez

communiquée, ce matin relativement à l'affaire qu'il a eue avec M. de Castries ; il m'a chargé de vous dire qu'il était toujours disposé à rendre justice à la manière dont M. de Castries s'était battu, mais aussi, qu'il désirait n'entrer dans aucuns détails sur ce qui lui paraissait étranger à cette circonstance.

Quant à moi, Monsieur, je ne peux que vous répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous dire ce matin, c'est que je ne connois ni les propos, ni les motifs qui ont pu donner lieu à cette malheureuse affaire. Les soins que j'ai donné à M. Charles Lameth dans cet évènement, m'ont rendu témoin de la bravoure de ces messieurs, et vous ne désapprouverez sans doute pas que j'ajoute à cet hommage dû à l'un comme à l'autre, l'expression de mes regrets.

Je vous renouvelle, Général, l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ALEXANDRE BEAUHARNOIS.

RÉCIT DES FAITS, QUI SONT DE MA CONNAISSANCE, SUR LA CONVERSATION ENTRE MM. DE LAUTREC ET CHARLES DE LAMETH.

J'étais assis du côté droit de la table des secrétaires de l'assemblée nationale, Vendredi dernier, ſpendant la séance, lorsque j'apperçus M. de Lameth à ma gauche, parlant à M. Malouet, placé dans les bancs des députés. Voyant M. de Lautrec, assis sur les gradins de la table des secrétaires, il finit sa conversation avec M. Malouet, et quitta sa place, en disant : je vais parler à M. Lautrec. En effet, il fut à lui, s'assit à ses côtés, et lui demanda s'il connoissait son affaire. M. Lautrec répondit qu'il la connoissait. Continuant la conversation, M. de Lameth dit, qu'il ne croyait pas devoir accepter, pour le moment, le cartel que M. de Chauvigny lui proposait, et qu'il était fondé à le renvoyer après la législature actuelle. Il ajouta que, pour ne pas compromettre sa délicatesse, il n'avait pas voulu se décider d'après lui-même, mais bien d'après l'avis de huit personnes qu'il avait réunies,

desquelles je n'ai retenu que le nom de MM. Barnave et de Croix. A ce propos, M. Lautrec observa que quand il avait été provoqué à se battre, il n'avoit jamais consulté personne, ni renvoyé au lendemain. M. de Lameth, après avoir donné plusieurs raisons, dont je ne puis me rappeler, pour justifier sa détermination, dit : « quand même je me battrais » aujourd'hui avec M. de Chauvigny, il se-» roit fâcheux pour lui ; je ne dis pas qu'il » me tuât, mais seulement qu'il me fit une » égratignure. » Pourquoi cela ? demande M. de Lautrec ; « c'est que, répartit M. de » Lameth, il serait lapidé par le peuple. » Ce propos parut causer de l'étonnement à M. de Lautrec, qui dit : que s'il avait à se battre avec ceux du parti de M. de Lameth, il les menerait hors du royaume.... Mais ils ne s'y rendraient pas....... Eh, bien ! reprit M. de Lautrec, je les menerais à dix ou trente lieues d'ici.

Cependant M. de Lautrec, paraissant ne plus trop se prêter à cette conversation, voulait en distraire M. de Lameth, en le laissant parler, sans répondre à tout ce qu'il disait, et donnant plus d'attention à l'ora-

teur, qui parlait à la tribune, qu'à lui. M. de Lameth continuait toujours à lui parler d'un ton assez élevé, pour être entendu par ceux qui étaient à portée de lui, lorsque je l'entendis dire, que quand même il se déciderait à se battre à présent avec M. de Chauvigny, il ne le ferait qu'au préalable il ne se fût battu avec M. de Castries.

Je n'avais rien vu, dans ce que M. de Lameth avait raconté de cette affaire qui eût quelque rapport à M. de Castries; ce qui me fit lui demander quelle part M. de Castries pouvait avoir dans sa querelle avec M. Chauvigny, et comment il avait à se plaindre de lui? « Je sais, dit M. de Lameth, que M. de Castries porte M. de Chauvigny à me provoquer ». En avez-vous quelque preuve? « Sans en avoir précisément des preuves, répliqua-t-il, j'en suis sûr ». Sur quoi je crus devoir dire à M. de Lameth, qu'il ne convenait pas, et qu'il était même hors de propos, de faire une affaire à quelqu'un, sur un simple soupçon. « On m'en fait une à moi sans raison, dit-il; je puis bien aussi en faire une à tout autre qu'à celui qui me provoque ».

Dans ces entrefaites, un député, nommé M. Lucas, vint dire à M. Lameth, qu'il y avait du mouvement parmi le peuple sur la nouvelle qui s'était répandue qu'on lui avait proposé de se battre. Comme M. Lucas paraissait disposé à entrer dans le détail de ce qu'il savait de cet événement, M. de Lameth lui dit d'aller se mettre à sa place, qu'il allait le joindre; le renvoyant ainsi pour continuer sa conversation avec M. Lautrec.

Je quittai ma place dans ce moment, et je ne pus entendre de cette conversation rien de plus que ce que je viens de rapporter, que je certifie véritable, et que j'ai écrit cejourd'hui, pour satisfaire aux desirs de MM. d'Ambli et de Saint-Simon, qui, m'ont demandé le présent récit.

Fait à Paris, le 19 novembre 1790

DE MONTFORT.

LETTRE A M. (LE COMTE) CHARLES DE LAMETH

MM. (le marquis) d'Ambly et de S.-Simon, me prient instamment, Monsieur, de leur faire tenir la conversation que vous eutes avec moi, quand vous vîntes me joindre à l'assemblée. Ils m'assurent qu'elle leur est nécessaire, d'après l'évènement qui est arrivé à M. de Castries, et les choses qu'on répand sur son compte. Je ne crois pouvoir me refuser à cette demande; cepedant je veux vous rendre auparavant notre entretien, et si j'omettais quelque chose, je vous prie de me le rappeler; le voici :

Vous me demandâtes si je savais votre affaire ?

Je vous répondis qu'oui.

Vous me dites : et vous ne m'approuvez pas ?

Je vous répondis que je n'avais jamais eu d'autre principe que celui de me battre quand on me l'avait proposé, et de ne pas remettre au lendemain une affaire que je pouvais finir de suite.

Vous me dites alors que si vous aviez re-

mis jusqu'après la législature, c'était par les conseils de huit de ces Messieurs que vous me nommâtes, du nombre desquels sont : MM. d'Elbecq, de Croix, Barnave et de Menou. Je ne me souviens pas des autres.

Je vous répondis que je n'avais pas besoin d'autorités, que votre courage, ainsi que celui de MM. vos frères, était connu.

Vous me dites : ce n'est pas pour éviter une affaire ; car je veux en avoir deux.

Je vous répondis : que je trouvais que c'était beaucoup d'en avoir une, sans chercher à s'en faire une seconde.

Vous me dites : pas moi, je veux me battre auparavant avec M. Castries. Vous ajoutâtes des choses fort honnêtes pour moi, et que vous me prieriez d'être votre témoin.

Je vous répondis : Que je n'en avais pas besoin pour juger de votre valeur. Je vous fis alors des représentations sur le peu de rapport que je trouvais entre l'affaire que vous vouliez faire à M. de Castries, et celle que vous aviez avec M. de Chauvigny : j'ajoutai que vous aviez tort.

Vous me dites que vous étiez sûr que Monsieur de Chauvigny était envoyé, qu'il avait eu une conférence avec Monsieur de Castries, et que vous vouliez vous battre avec celui-ci. Vous ajoutâtes que si Monsieur de Chauvigny venait vous chercher le matin, vous le remettriez à l'après-midi, pour aller auparavant chercher M. de Castries.

Un de MM. les députés qui entendait ce que vous disiez (car vous parliez haut) vous fit des représentations, et vous dit qu'il ne concevait pas que vous voulussiez vous faire une affaire avec M. de Castries, et que c'était bien mal-à-propos.

Vous répondîtes à cela qu'on vous en fesoit une et que vous pouviez bien en faire une autre.

Je craignais (ce qui est arrivé) que cela ne revint à M. de Castries et fit une affaire. Vous dûtes même remarquer que plusieurs fois, je tournai la tête du côté de la tribune; je le fesais pour vous engager à finir cette conversation; mais vous y te-

niez et en parliez toujours. Ce que vous aviez dit fut répété à M. de Castries, je ne sais comment, ni par qui, mais je sais que celui-ci (après qu'on eut lu la lettre de M. le garde-des-sceaux, et que je demandai à l'assemblée, que M. le président fut prié d'écrire à la municipalité pour l'engager à nous donner les preuves sur lesquelles étoient appuyées les dénonciations qui avoient été faites par sa députation à la tête de laquelle étoit M. le maire contre M. le garde-des-sceaux); M. de Castries vint me joindre. (Vous vous rapelez qu'il y avoit alors beancoup de mouvement dans l'assemblée); je lui répondis que tout à l'heure, je serais à lui. M. le président engagea tout le monde à s'asseoir; j'invitai aussi M. de Castries à aller prendre sa place. Je m'assis, il se placa à ma droite et me pressa de nouveau de lui rendre ce que vous m'aviez dit. Je ne voulais pas parce que je le voyais en vivacité et que mon projet était de le calmer. M. d'Ambly était à ma gauche; vous vîntes vous asseoir à la sienne; vous entendîtes sans doute que M. de Castries me pressait, et vous dîtes:

Dites-lui; ou je lui dirai.

M. de Castries se leva et fut à vous ; vous vous levâtes aussi : je n'ai pas entendu ce que M. de Castries vous a dit, ni ce que vous lui avez répondu : j'étais occupé et j'aurais désiré qu'on eut demandé à la municipalité les preuves de la dénonciation faite contre M. le garde-des-sceaux, trouvant injuste que tous les jours on nous dénonçât quelqne ministre, sans avoir jamais aucune preuve de ces dénonciations.

Si vous trouvez dans ceci, Monsieur, quelque chose que vous ne vous rappelez pas avoir dit : faites m'en part, et je vous le rappellerai ou le corrigerai ; mais je crois être sûr que ce sont nos propre paroles, à peu de choses près.

J'ai l'honneur d'être, etc.

TOULOUSE DE LAUTREC.

A Paris, le 19 Novembre 1790.

J'ai déjà eu l'honneur de dire à M. de Saint-Simon, Monsieur, qu'on me trouverait toujours prêt à rendre justice au courage et à la loyauté de M. de Castries, quant aux circonstances qui ont précédé l'évènement qui a eu lieu entre lui et moi. Ce que la vérité me prescrit de dire, c'est que depuis le commencement de l'assemblée nationale je n'avais point parlé à Monsieur de Castries, et que quoique l'on m'eût assuré, et que j'eusse de fortes raisons de croire qu'il n'avait pas ignoré la démarche de M. de Chauvigny, envers moi, je ne lui en aurais pas parlé, et je serais resté avec lui, dans les mêmes termes, s'il n'était venu lui-même me rechercher sur plusieurs griefs absolument étrangers à cette circonstance. Je crois au reste inutile de vous rappeler; que la conversation que j'ai eue avec vous, a toujours été sur le ton de la plaisanterie; et n'a pu être le véritable motif de la démarche de M. de Castries vis-à-vis de moi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, CHARLES LAMETH.

Pour copie conforme, TOULOUSE DE LAUTREC.